

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2023

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 24 juillet 2023 à 18h30 à la salle du conseil.**

Sont présents : Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon et Mathieu Henri, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

L'avis de convocation a été transmis aux membres du conseil absents : Roger East, Audrey Ouellette et Jean-Paul Pelletier

Assistent également à la séance : Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Sylvie Tardif, greffière-trésorière adjointe.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

#### ORDRE DU JOUR

1. Mandat à la FQM - service de remplacement temporaire du directeur général
2. Nomination d'une directrice générale adjointe
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**2023-07-231**

### **Demande d'assistance à la Fédération québécoise des municipalités**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite utiliser le service de remplacement temporaire DGI;

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la Municipalité de Saint-Ferdinand accepte l'offre de service de la FQM datée du 18 juillet 2023 pour le service de remplacement temporaire DGI et autorise Sylvie Tardif, greffière-trésorière adjointe à représenter la municipalité dans le cadre de ce mandat. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2023-07-232**

### **Nomination d'une directrice générale adjointe**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la greffière-trésorière adjointe Sylvie Tardif soit nommée directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à compter du 24 juillet 2023. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Arrivée du conseiller Roger East à 18h36.

N'ayant aucune personne présente dans l'assistance, la période de questions ne fut pas utilisée.

2023-07-233

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 18h38. Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.